

Objet : Modification du protocole des visites

Vers un assouplissement pour les personnes vaccinées contre la COVID



A partir du mardi 22/06/21

- **Le port du masque reste obligatoire à l'intérieur de l'établissement**
- **Dans le jardin, vous pouvez ôter votre masque**
- **Nous conservons les mêmes jours de visites :**
Mardi, mercredi, jeudi, vendredi et dimanche de 14h à 17h

Pour les personnes vaccinées,

Dès mardi 22/06/21, sous réserve d'une attestation de vaccination complète (les 2 injections),

Nous vous demanderons simplement d'émerger le registre des présences pour avoir une traçabilité de votre visite (la prise de température ne sera plus nécessaire). Vous pourrez rendre visite à vos proches librement entre 14h et 17h

Pour les personnes

Non-vaccinées,

Nous poursuivrons le protocole mis en place le 25/05/21, avec prise de température et émergement du registre, en présence d'un membre du personnel de 14h à 15h

- **Le nombre de personnes autorisées à rentrer en chambre reste le même, 2 personnes**

En cas de non-respect de ces consignes, le personnel soignant est autorisé par la Direction à demander aux visiteurs de quitter l'établissement.

Les dispositions ci-dessus seront ré-évaluées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Pour le bien de tous, nous comptons sur l'implication et la responsabilisation de chacun.